

DÉCISION N°2020-215 DU 24 JUIN 2020 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 du 30 octobre 2018 modifiée, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Tuan LE MINH, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Guilhem BLANCHARD, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le jeudi 13 août 2020 et le vendredi 28 août 2020 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON